

PERIODIQUE TRIMESTRIEL

L'ECHO de L'EGOUT

FEUILLE D'INFORMATION PUBLIEE PAR LA COMMISSION
NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES asbl.

Juillet 1982 N° 15

éditorial

des crasses ? ou ca ?

Par cette phrase on pourrait résumer les conclusions de la quinzaine de dépollution organisée par la CNPSS du 8 au 23 mai 1982. En effet, nous avons proposé que, durant cette période, chacun ramène à la surface un maximum de déchets lors de chaque activité. Or, il semblerait, d'après les rapports qui nous sont parvenus, qu'on ait finalement trouvé très peu de déchets solides dans nos cavités (exception faite de quelques grottes écoles comme l'Haquin, le Wéron, etc...). Les quelques sacs qu'on a sortis par-ci, par-là, n'avaient rien à voir avec les tonnes de déchets qui furent amassés durant les précédentes journées de dépollution. En fait, on s'en doutait un peu. Chacun a pu remarquer ces derniers temps que de moins en moins de déchets étaient abandonnés sous-terre.

On peut donc dire qu'on a réussi ! La campagne menée depuis plus de 10 ans pour sensibiliser les spéléos a réussi ! Le milieu souterrain que nous parcourons est enfin respecté par la grande majorité. Mais bien-sûr nous ne devons pas nous arrêter là, la bataille n'est pas gagnée. Cela n'empêche pas le vandalisme, la destruction par les carrières et la pollution des eaux souterraines. Et d'ailleurs si les cavités ne

sont plus guère polluées à l'intérieur, ... à l'extérieur par contre, le problème est tout différent. Il existe encore grand nombre de chantoirs, de dolines, d'entrées de grottes qui sont de véritables dépotoirs sauvages. Ce n'est donc pas le moment de se croiser les bras. Il faut que tous nous continuions à participer à la campagne de protection des sites karstiques. En tant que spéléos, nous devons continuer à éviter, bien-sûr, de souiller les cavités que nous visitons. Nous devons nous efforcer de ramener le plus souvent possible à la surface les déchets trouvés sous terre. Si nous rencontrons des cas graves de pollution, de destruction ou de menace quelconque pour un site karstique, nous devons au plus tôt en aviser notre club, notre fédération ou la CNPSS, qui en tant qu'associations sont mieux armées qu'un individuel, pour faire face à ces situations et mener une action.

Lors de guidages de débutants, insistez sur le respect de la grotte qu'ils visitent et sur la protection du monde souterrain en général. Ce sont eux qui nous remplaceront demain. C'est donc eux qu'il faut former dès aujourd'hui.

La campagne de protection, c'est nous spéléologues, qui la faisons !

Charles Bernard.

quinzaine de dépollution : un bilan

La quinzaine de dépollution avait pour but une relance de la sensibilisation des spéléologues aux problèmes de pollution souterraine. Tous ont été informés de l'action via leur club et les revues spéléos ainsi que par la presse quotidienne et la radio (RTBF). On aimerait citer des chiffres précis (autant de participants, autant de kilos sortis, autant de trous propres) mais l'initiative était laissée à chacun d'aller dépolluer la (ou les) cavité(s) de son choix quand il le voulait. Il est donc très difficile de savoir ce qui s'est passé durant ces 16 jours. Toutefois nous avons demandé à chaque club de nous faire un rapport succinct des activités



particulières de dépollution éventuellement organisées durant la quinzaine. Nous avons eu quelques réponses. C'est ainsi que :

- Le S.C. de Rochefort a nettoyé le Nou Maulin à Rochefort.

Suite en page 4

DERNIERES NOUVELLES

Spy

La grotte de Spy a été classée le 8 décembre 1981. Spy est le site néolithique le plus important découvert jusqu'à présent en Belgique; dès 1886, des sépultures de l'homme de Néanderthal furent découvertes. Il était important de le préserver et le mettre en valeur: le classement ira de pair avec une réserve naturelle gérée par Ardenne et Gaume.

Hotton : suite des événements

Dans l'écho du mois de février, une réunion avait été annoncée pour exposer aux représentants de l'état le point de vue des défenseurs du classement et de son maintien.

En fait, deux nouvelles réunions ont eu lieu, les 26/1 et 11/2 à Hotton, ayant pour but d'établir un compromis entre les deux antagonistes de cette affaire: la société exploitante Socogetra et la C.N.P.S.S. reconnue par le Ministère de la Culture Française comme expert pour défendre le classement de la grotte. L'Administration des Mines présidait l'arbitrage.

Au cours de ces deux réunions, un nouveau levé topographique souterrain a été tracé pour évaluer la situation de la grotte par rapport à la carrière. Celui-ci a confirmé l'étude de la C.N.P.S.S. datant de l'automne 1981: le front de taille supérieur se trouve à moins de 20 mètres de la galerie du SCB tandis que le palier formé par les deux fronts de taille abrite la salle Van den Abeele!

Il était donc absolument nécessaire d'arrêter toute exploitation dans cette direction: la carrière a accepté de modifier son front de taille pour progresser sur le flanc nord de la cavité.

Une limite d'exploitation (couloir de 50 mètres balisé par des bornes en béton, séparant le front latéral de la carrière et le parcours souterrain de la grotte) et la remise en place de sismographes dans la grotte ont été

proposées de manière à prévenir toute menace.

ruisseau de la Petite Trussogne a Celles

Nouvel exemple de dépotoir privé sauvage, le ruisseau de la Petite Trussogne (à Celles à proximité du trou Mairiat), situé dans un cadre exceptionnel de verdure, se perd dans un important chantoir et forme à cet endroit une large cuvette profonde de plusieurs mètres.

Cette perte était fortement polluée par des versages dus à des particuliers: on y retrouvait des carcasses de véhicules, des pneus, des bidons et des déchets agricoles (paille, pulpes, plastique, ...).

Le dynamique groupe spéléologique Namur-Ciney avertit le propriétaire, le locataire, l'Administration Communale et la presse locale. La CNPSS a appuyé cette démarche auprès de la commune de Celles (Houyet): aucune réponse ne nous était parvenue avant la "Quinzaine de dépollution"; c'est dans le cadre de celle-ci que le G.S.N.C. prit l'initiative de téléphoner à la commune qui mit une remorque à la disposition du groupe pour l'évacuation des déchets: deux remorques ont d'ores et déjà été retirées du ruisseau et

le trou Mairiat a été complètement dépollué. Une seconde journée de travail était prévue durant le mois de juin.

videotheque

Le film de la R.T.B.F. réalisé dans le cadre de l'émission "Autant Savoir", la Pou-belgique Souterraine, est désormais disponible sur les 3 systèmes vidéos (VHS, Bétamax et U-matic) au secrétariat permanent de la C.N.P.S.S. rue du Maelbeek, 33 1040 Bruxelles.

chauves-souris de nos régions

"Jeunes et Nature" asbl diffuse une affiche intitulée "Chauves-souris de nos régions".

Cette affiche illustrée par René HAUSMAN a pour but de sensibiliser l'opinion publique et les jeunes en particulier à la protection des chauves-souris de nos régions.

Renseignements: Jeunes et nature BP 1113; B- 1300 Wavre. Tél: 010/ 68.86.31.

SOUTENEZ L'ACTION DE LA
C.N.P.S.S. : FAITES-VOUS
MEMBRES !

réédition 82
autocollant Walthéry
attention tirage limité!



JE PARTICIPE A LA CAMPAGNE NATIONALE
DE PROTECTION DES SITES
SPELEOLOGIQUES !!

pas de dépotoir à Comblain

Le problème des dépôts solides en région karstique se pose de manière aiguë dans notre pays: les dépotoirs officiels et privés en terrain calcaire polluent par infiltration directe les nappes aquifères souterraines, réserves précieuses d'eau potable. Un examen géologique est dès lors requis pour établir l'emplacement d'un dépôt d'immenses de façon sensée.

Pourtant, à Comblain-au-Pont, l'association intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise (Intradel) annonça son intention d'établir un dépôt dans une ancienne carrière du hameau de Halleux. De nombreuses voix s'élevèrent contre ce projet au cours de l'enquête, notamment celle du Groupe de Recherches Spéléologiques de Comblain. Dans cette carrière et le massif rocheux qui l'entoure se trouvent en effet plusieurs cavités naturelles souterraines dont la grotte Tarabella: son entrée située au fond de la carrière aurait été comblée de débris et la cavité dans son ensemble, avec ses concrétions de calcite très pure, ses bassins d'eau et ses diverses cristallisations, menacée de destruction.

Des infiltrations dans ce site karstique de particules et de produits chimiques dissous auraient traversé tout le massif calcaire, polluant ainsi la nappe souterraine, réservoir d'eau potable.

D'autres éléments intervenant aussi dans l'avis défavorable à l'implantation qu'émit le Collège des Bourgmestres et Echevins:

- la proximité d'habitations
- la pollution atmosphérique par des odeurs nauséabondes.
- la prolifération éventuelle de rongeurs et d'insectes.
- la dégradation générale de l'environnement.

La députation permanente doit encore trancher cette affaire: espérons que des intérêts politiques ne remettront pas en cause la sauvegarde du site !

site classe ?

A une époque où notre environnement subit de nombreuses dégradations, la conservation du patrimoine naturel peut passer par le classement d'un site. Au cours des derniers mois, plusieurs sites karstiques ou calcaires ont ainsi été classés: extension du classement des aiguilles de Châleur à Hulsonniaux, grotte de Spy, les carrières souterraines de Castert (Visé).

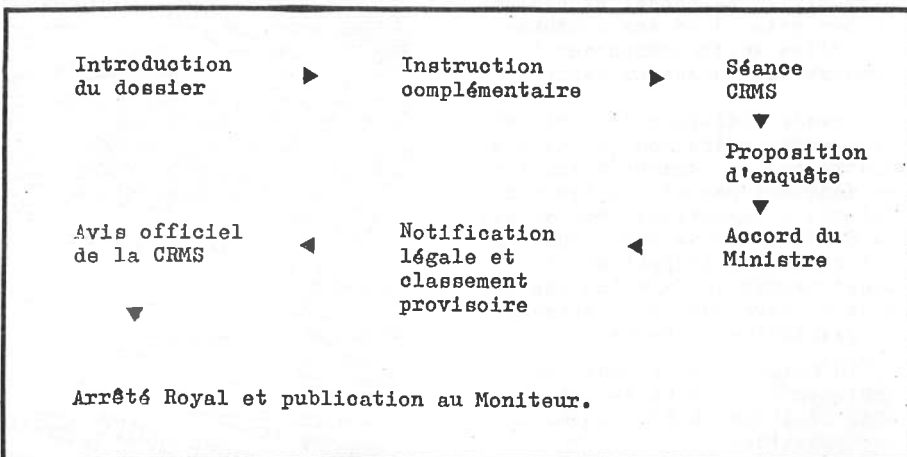
Dans ce cadre, il nous semble intéressant de présenter brièvement le processus de classement et sa signification.

Qui peut prendre l'initiative d'un classement ?

La proposition émane soit de la Commission Royale des Monuments et des Sites, soit du Collège échevinal de la commune, soit d'une association ou d'une personne privée.

Pour ne pas entamer la procédure pour tout site, la décision du ministre est précédée d'un avis de la Commission après enquête.

Le cheminement du dossier est figuré ci-dessous:



Sommaire

- Page 1. Editorial
Bilan de la quinzaine
de dépollution
- Page 2. Dernières nouvelles
- Page 3. Environnement - Sommaire
- Page 4. Mais encore ...

La Commission Royale des Monuments et des Sites est autonome pour le secteur culturel francophone (elle compte pour les sites, un président et 12 membres au niveau central et 7 membres dans chaque province.), mais au terme de l'enquête, c'est le Ministre qui a dans ses compétences la Culture Française qui prend la décision de classer.

Cette décision a pour conséquence le maintien du site dans son état naturel et entraîne généralement l'interdiction de bâtir, de faire des travaux de terrassement (par exemple, comblement d'une doline), ...

Un dossier de classement doit répondre aux critères suivants: aspects intéressants du site avec trois jeux de photographies, un plan cadastral avec les parcelles concernées et une liste d'interdictions variant en fonction des intérêts du site.

EVITEZ DE FUMER SOUS TERRE, SURTOUT DANS LES PETITES CAVITES (les pipistrelles ne sont pas immunisées contre le cancer du poulmon).

REDACTION

Marc Mees
Roland Gillet

EDITEUR RESPONSABLE

Claude De Broyer
Avenue de la Floride 124
1180 Bruxelles

N'EMPORTEZ PAS DE "SOUVENIRS",
SINON EN PHOTOS ET LAISSEZ INTACTES NOS CATHEDRALES DE CALCITE.

mais encore...

QUINZAINE DE DE POLLUTION :

UN BILAN

(suite de la page 1)

-Le S.C. de Belgique, le trou Wéron (déjà repollué depuis) la prairie du Bernard et la doline de l'Haquin à Mont.

-Le Groupe Angon II de Bruxelles, l'abîme du Fourneau et le trou du Renard à Sin-sin.

-La Section Spéléo de Spa, la Chantoir de Grandchamps, la chantoir du Rouge-Thier et le trou Lecoq à Louveigné-Remouchamps.

-Le GSAB de Huy en collaboration avec la maison de l'Environnement de Huy, le trou Manto à Ben-Ahin.

-Le GRSC de Comblain-au-Pont, le trou des Photophores à Comblain.

-Le CRSOA de Sprimont et le Spéléo-Club d'Aywaille, la chantoir du Rouge-Thier à Louveigné.

-Le CRSL de Liège, la chantoir de Secheval à Remouchamps.

-Le Groupe-Spéléo-Namur-Ciney, le trou Mairiat et le ruisseau de petite Trussogne à Celles.

Nous avons également écrit à toutes les communes en territoire karstique, pour les informer de la quinzaine et pour qu'elles réservent bon accueil aux spéléos éboueurs. A notre grande surprise, la plupart d'entre elles (Wellin, Couvin, Dinant, Profondreville, Comblain-au-Pont, Floreffe, Esneux, Assesse, Engis, Aywaille, Namur, Chaudfontaine, Flemalle, Huy) nous ont proposé leurs services pour évacuer les déchets en mettant à notre disposition personnel et camions. Un bon point donc aux communes qui elles aussi commencent à prendre les choses au sérieux.

Grande satisfaction donc suite à cette opération qui nous a montré que les bonnes volontés ne manquent pas et que les mentalités changent (voir éditorial). La CNPSS remercie tous ceux qui ont répondu à l'appel et ont ainsi permis de faire un pas de plus à notre action de défense du patrimoine souterrain.

(N'hésitez pas à nous communiquer les activités que vous avez réalisées à l'occasion de la quinzaine).

Charles Bernard.

Nous souhaitons que les informations contenues dans "L'écho de l'égout" soient diffusées le plus largement possible.

Elles peuvent donc être reprises librement dans d'autres publications.

Nous vous demandons simplement de citer les sources.



rappel : sos grottes- 02/736 02 29

votre dernier Echo - cotisation 82

Hélas oui, ceci est votre dernier Echo d'l'Egout, si vous n'avez pas encore versé votre cotisation 82.

Cependant, il n'est pas trop tard !

Vous pouvez encore vous mettre en ordre pour recevoir l'information qui coule de source et qui protège notre patrimoine souterrain.

Il suffit de verser au compte CNPSS 068-0439320-34. :

200 fb comme membre actif, 800 fb si vous faites votre club ou association membre, 1000 fb si vous voulez nous soutenir financièrement, 5000 si votre fédération n'est pas encore membre.

Elles comprennent l'abonnement à notre périodique et l'envoi des convocations et des rapports de réunions. Les groupements bénéficient du prêt de l'exposition et des films.



Un recueil d'articles de presse concernant la C.N.P.S.S. et ses actions est en vente au secrétariat permanent, 33 rue du Maelbeek à 1040 Bruxelles.

Cet ouvrage (format Din A4) contient environ 100 pages, avec une couverture en carton de couleur verte et est relié par des anneaux.

Bulletin de souscription:

Je soussigné,

NOM

ADRESSE

LOCALITE

Souscrits à ... ex. du recueil "CNPSS dans la presse" et verse à ce jour la somme de ... fois 200 francs + 30 frs de frais de port, au compte 068-0439320-34 de la CNPSS

Date: Signature:

.....

ASSIMILEZ A VOTRE SPORT FAVORI LA NOTION DE RESPECT ET DE PROTECTION DE SON ENVIRONNEMENT.



RAMASSEZ LES DECHETS QUE D'AUTRES AURAIENT "OUBLIES" SOUS TERRE.